

Bruxelles, le 20 août 1990

Direction générale
de l'enseignement préscolaire et
de l'enseignement primaire

Service des
Etablissements subventionnés

BUREAU DES SUBVENTIONS

77/SM89-90/2-GERM.

- A Monsieur le Gouverneur de la Province de Liège;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres de la région de langue allemande;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles préscolaires et primaires libres subventionnées;
- Aux Directions des écoles préscolaires et primaires ordinaires subventionnées officielles et libres;

POUR INFORMATION

- Aux Inspecteurs et Vérificateurs de l'enseignement préscolaire et de l'enseignement primaire subventionnés.

Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu de noter que depuis l'année scolaire 1988-1989 plus aucun listing relatif au paiement des surveillances de midi n'est transmis aux Pouvoirs organisateurs concernés.

En effet, si précédemment les listings détaillaient la répartition des montants à attribuer à chaque prestataire de la surveillance de midi, actuellement les dossiers "SM", tenus à l'école où la surveillance a été organisée, donneront toutes les indications quant à la ventilation de la subvention allouée par la Communauté à cette fin.

A ce propos, je me permets d'insister sur l'importance du document relatif à l'état des prestations de surveillances de midi à compléter par le surveillant, document que, dans certains cas, les services compétents ont dû renvoyer au siège administratif de l'Ecole en cause où il doit être conservé et tenu à la disposition des services de vérification et d'inspection.

Le Fonctionnaire chargé de la coordination
de la gestion administrative de l'enseignement
de la Communauté germanophone,



R. GAIGNAGE
Directeur d'Administration

³³
156 ~~7~~ 0294
OBJET : SURVEILLANCE DE MIDI POUR LES ANNEES SCOLAIRES
1988-1989 ET ULTERIEURES.

LISTINGS - ETATS DE PRESTATIONS.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-après, des précisions relatives aux circulaires des 6 octobre 1989, référence 83/SM88-89-02 et 10 mai 1990, référence 77/SM89-90, et ce, eu égard aux interventions de certains pouvoirs organisateurs et directions d'écoles.